

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/15/03

Adoption des propositions exprimées par le conseil d'initiative et de consultation d'arrondissements en matière de soutien à la vie associative dans les 4^e et 5^e arrondissements

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le comité d'initiative et de consultation d'arrondissements, prévu par l'article L2511-24 du Code général des collectivités territoriales, a été créé dans le 3^e secteur par délibération du conseil d'arrondissements le 26 janvier 2021.

Un comité de préfiguration composé de représentants associatifs du secteur s'est réuni à plusieurs reprises dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 afin d'auditionner des personnalités qualifiées, étudier le fonctionnement des CICA dans d'autres arrondissements et d'autres villes et faire des propositions sur ses modalités de travail et d'organisation.

Les associations ayant fait part de leur souhait de rejoindre le CICA ont été rassemblées lors d'une première réunion constitutive le 22 juin 2021. Le CICA fonctionne depuis en autonomie et rassemble des associations à vocation sociale, culturelle, sportive, éducative, etc.

Conformément à l'article L2511-24 du CGCT des représentants des associations membres du comité d'initiative et de consultation d'arrondissements peuvent, lors d'un conseil d'arrondissements par trimestre, exposer toute question intéressant leur domaine d'activité et faire toute proposition à cet égard. Des représentants du CICA ont ainsi notifié au maire, préalablement au conseil d'arrondissements, leur souhait de débattre notamment des trois propositions suivantes :

- L'importance d'organiser une réunion pour remercier les associations qui pendant cette période ont apporté aide et soutien aux personnes, maintenu le lien social à travers leurs activités combattant ainsi l'isolement et le repli sur soi. Cela serait un moyen pour la puissance publique de souligner leur importance auprès de la population et leur rôle irremplaçable.

- La volonté d'organiser une fête des associations sur l'espace public qui pourrait être renouvelée tous les ans, permettant ainsi aux associations de faire connaître les activités qu'elles proposent et leurs objectifs, donnant ainsi à la population la possibilité de faire ses choix.

- Le souhait que la Mairie de secteur prenne en compte dans sa programmation culturelle et éducative la thématique de la lecture publique qui est un bien commun et une pratique sociale indispensable pour l'émancipation individuelle et collective.

Ces propositions contribuent au dynamisme du tissu associatif de nos arrondissements et entrent en phase avec les objectifs de la mairie du 3^e secteur.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

- ARTICLE 1** Le conseil d'arrondissements s'engage à organiser un temps de rassemblement afin de remercier les associations du 3^e secteur ayant apporté aide et soutien aux personnes durant la période de crise sanitaire et de confinement et ayant maintenu le lien social à travers leurs activités.
- ARTICLE 2** Le conseil d'arrondissements s'engage à organiser dès 2022, et avec un objectif d'en faire un événement annuel, une fête des associations sur l'espace public. Cet événement permettra aux associations de faire connaître les activités qu'elles proposent et à la population celles dans lesquelles elle souhaite s'impliquer.
- ARTICLE 3** Le conseil d'arrondissements s'engage à développer dans son programme culturel et éducatif des événements autour de la lecture publique
- ARTICLE 4** Les crédits nécessaires à l'organisation de ces trois événements sont prévus à l'état spécial 2022 de la mairie d'arrondissements.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

